

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS qu'une consultation publique aura lieu **le 26 mai 2026 à 18h00**, au 629, boul. Perron à Carleton-sur-Mer, pour toute personne intéressée à se faire entendre sur :

10, rue des Bouleaux : Demande de dérogation mineure qui consiste à autoriser une distance de 1.50 m plutôt que 2.00 m entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire;

103, chemin Dagneau : Demande de dérogation mineure qui consiste à autoriser un garage détaché et une remise dans les cours avant d'un emplacement transversal;

115, rue Bélanger : Demande de dérogation mineure qui consiste à autoriser l'emprise au sol d'une maison mobile de 3.77 m x 12.31 m plutôt que 4.25 m x 16.0 m, l'usage et la localisation de deux remises, dont l'une avec une distance de 1.23 m plutôt que 2.00 m entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire;

lot 6 284 862 et 6 284 963, rue de la Boulangerie : Demande de dérogation mineure qui autoriser l'implantation d'un bâtiment principal avec une marge avant de 5.00 plutôt que 8.00 m.

Les personnes qui désirent obtenir davantage d'information sont invitées à le faire par courriel à urbanisme@carletonsurmer.com d'ici le 25 mai 2026.

FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 13^{ÈME} JOUR DE MAI 2026



Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier

(Publication sur le site internet de la Ville le 13 mai 2026)